

Truffe de Périgueux
Trophée France Bleu Périgord
Eté 2018

Règlement du concours

La truffe d'argent de Périgueux est un concours co-organisé par la ville de périgueux et l'association CLAP en partenariat avec France Bleu Périgord.

Le concours souhaite favoriser l'émergence de nouveaux artistes interprètes et Auteurs compositeurs interprètes.

Il propose ainsi deux catégories ouvertes à tous les artistes s'exprimant en langue française.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule catégorie, interprètes ou auteurs-compositeurs-interprètes. Tout groupe, dont un ou plusieurs membres, sous leur nom propre ou sous le nom du groupe participerait aux éliminatoires dans les deux catégories, sera éliminé d'office. En conséquence et aux fins de contrôle, les groupes et artistes sélectionnés pour participer à la catégorie auteurs-compositeurs-interprètes devront obligatoirement fournir à l'organisateur la liste nominative des membres qui les composent.

Règlement Truffe d'Argent de Périgueux - Catégorie Auteurs Compositeurs Interprètes

Le concours est ouvert à tous les artistes créateurs en langue française sans distinction de genre. Sont ainsi autorisés tous les styles musicaux : Chanson à texte, rock, pop rock, Rap, électro... sous réserve de n'avoir pas été lauréat du 1^{er} prix dans la même catégorie dans les précédentes éditions du concours.

I Inscription et conditions

Pour participer, les artistes doivent envoyer par courrier auprès de l'association CLAP 2 titres enregistrés (ou à défaut un album avec 2 morceaux sélectionnés par l'artiste) sur support audio (CD audio, clé USB) aux formats AIF, WAVE et MP3, MP4, ou support dématérialisé avant le **vendredi 8 juin 2018**. La candidature doit être accompagnée d'un CV de l'artiste, des musiciens ou du groupe. Le dossier doit impérativement indiquer le(s) nom(s) du parolier, du compositeur / arrangeur, afin de vérifier que le candidat est bien l'auteur et le compositeur des œuvres qu'il présente. (Voir formulaire d'inscription disponible ici)

Les chansons créées par les auteurs-compositeurs-interprètes devront être des créations originales en langue française. Les artistes se présentant sur scène seront obligatoirement et à la fois auteurs, compositeurs et interprètes des œuvres jouées. Dans le cadre d'un groupe, les compétences peuvent être partagées entre les artistes présents sur scène. L'absence d'un de ces critères sera éliminatoire à chaque niveau du concours.

L'enregistrement doit être réalisé dans une formation identique à celle qui sera présentée en public au jury lors des phases finales du concours, sauf à préciser, dès l'inscription la formation prévue pour les phases finales en live, en cas de formation différente.

Si le concurrent se présente dans une formation différente de celle de l'enregistrement sans en avoir informé l'organisateur dès l'inscription il sera éliminé automatiquement.

Les bandes sons playback ne sont pas acceptées, cependant, les artistes se présentant avec un sampler sont autorisés à concourir, sous réserve d'en informer l'organisateur dès l'inscription.

II Sélection

Les sélections sur dossier se dérouleront le mercredi 13 juin 2018 dans les studios de France Bleu Périgord en présence d'un jury chargé de désigner 5 groupes et artistes auteurs-compositeurs- interprètes lauréats invités à participer à la soirée de demi-finale.

A l'issue, l'ensemble des candidats sont informés par voie de courriel et/ou téléphone par l'équipe d'organisation de la décision du jury les concernant.

Les candidats retenus s'engagent à participer à la phase finale le vendredi 24 août 2018 sous peine d'élimination.

III Phases Finales

A- Demi Finale

La demi-finale Auteur- Compositeur - Interprètes, se déroule le 24 août 2018 à partir de 14h en public, dans le parc Gamenson de Périgueux.

Les balances avec l'ensemble des candidats retenus se déroulent le même jour de 9h à 12h30.

La présence des candidats aux balances est obligatoire sous peine d'élimination directe.

Afin d'offrir le meilleur confort aux candidats, l'organisateur prend à sa charge l'hébergement des candidats dès le 23 août au soir, et cela jusqu'au 25 août au matin et les repas du 24 août.

Le Jury auditionne l'ensemble des candidats retenus lors des phases de sélection selon un ordre tiré au sort à l'issue des balances en présence des candidats.

Parmi les 5 candidats demi-finalistes sont désignés 3 finalistes après délibération du jury. Un tirage au sort de l'ordre de passage est organisé en présence des candidats retenus pour déterminer l'ordre de passage à l'occasion de la finale.

Les prix correspondants sont remis aux demi-finalistes éliminés à l'occasion de cette phase. (Voir Prix § V)

B Finale

La finale se déroule en public le 24 août 2018 de 20h à 23h. Elle est retransmise en direct et en streaming sur les ondes et le site de Radio France Bleu Périgord. D'autres antennes locales de Radio France Bleu peuvent être associées à la retransmission de l'événement.

Les candidats finalistes doivent se présenter impérativement à partir de 17h le jour de la finale, afin de prendre connaissance avec l'équipe du déroulement de la soirée.

A l'issue de la soirée, comprenant l'audition des interprètes et auteurs compositeurs interprètes, le jury délibère à huis clos, en présence d'un huissier de justice, et détermine les lauréats du concours.

Les prix sont remis à chacun des candidats selon son classement. (Voir Prix § V)

IV Jury

Sélection : le jury est composé de 8 personnes, il comporte des représentants de France Bleu Périgord, de la ville organisatrice, de l'association CLAP, de professionnels du milieu musical (programmateur, ingénieur du son...).

Demi-finale: Le jury est composé de 11 à 13 personnes maximum, il comporte des représentants de la Sacem, de journalistes, d'organiseurs de l'événement, de professionnels du milieu musical (musicien, professeur de musique, programmateur...).

Finale : Le jury est composé de 11 personnes. Il est composé exclusivement de professionnels dans les domaines des musiques actuelles, de personnalités reconnues pour leurs activités musicales, de personnalités issues des sociétés de redistribution des droits, de personnalité exerçant les métiers de producteurs, agents, tourneurs.

Les décisions des jurys sont prises à huis clos, elles sont souveraines.

A l'occasion de la phase finale du concours, le public est invité à désigner son lauréat pour le prix du public. A cette même occasion, le représentant de la SACEM désigne son lauréat pour le prix SACEM.

V Calendrier et planning journée

DATES	TYPE	LIEUX
Mi juin	SELECTIONS	Studio France Bleu Périgord
Vendredi 24 aout	DEMI FINALE ACI et FINALE TOUTE CATEGORIE	Ville de Périgueux Parc Gamenson

Planning de la demi-finale et finale au Parc Gamenson

Vendredi 24 aout

9h-12h30 balances des ACI

14h30-17h ACI devant jury

17h balance artiste France Bleu

18h15-19h45 repas pour l'ensemble des concurrents et de l'équipe technique

20h début de soirée

20h30 retransmission France Bleu

23h Fin de soirée Cocktail

VI Prix / catégorie Auteurs Compositeurs Interprètes

1er prix* : 1 800€

2^e et 3^e (finaliste) prix** : 500€

4^e et 5^e (demi-finaliste) ** : 200€

Prix Sacem *** : 500€

Prix du public **** : 750 €

Prix SMAC 24 : En attente de validation pour l'édition 2018

En 2017, nous avons attribué le Prix SMAC 24 : Une première partie de concert en coréalisation avec le réseau SMAC 24 (Rocksane et Sans Réserve) et CLAP.

* Offert par Le Grand Périgueux

** Offert par la Ville de Périgueux

*** Offert par la SACEM

**** offert par le Conseil départemental de la Dordogne